

ANNEXE 1

Nous vous présentons, en plusieurs étapes, un exemple révélateur des pratiques d'ARCHOS.

1^{re} étape : la diffusion de fausses informations :

1^{re} fausse information :

Le 2 juin 2021, le PDG d'ARCHOS donne une interview sur le média numérique B SMART¹.

En premier lieu, il annonce notamment que sa société dispose de « *plus de 15 millions de trésorerie* ». (Cf. à partir de 7 minutes et 13 secondes)

Or, le 6 août 2021, ARCHOS publie un communiqué sur ses résultats concernant le premier semestre 2021².

Elle annonce une trésorerie à 10,5 millions d'euros sur le premier semestre 2021.

La trésorerie ressort à 10,5 M€, en hausse de 1,5 M€ par rapport à l'année précédente.

Les propos du dirigeant seraient inexacts et trompeurs.

En deuxième lieu, le dirigeant affirme, au cours de la même interview, que le service R&D d'ARCHOS n'a pas bougé et que vous avez réussi « *à garder tout le monde* » (Cf. A partir de 4 minutes et 52 secondes)

En réalité, ces propos seraient trompeurs car, selon les documents que vous m'avez communiqués, le service R&D d'ARCHOS n'existe plus.

2^e fausse information :

Le 3 juin 2021, ARCHOS annonce la création de MEDICAL DEVICES VENTURE (« **MDV** »)³.

Cette holding doit développer un portefeuille de participations dans le domaine des nouvelles technologies de santé

ARCHOS annonce, dans le corps du communiqué, que cette holding prend des participations majoritaires

avec les compétences de Logic Instrument). Elle prend des participations majoritaires dans de nouvelles sociétés créées en collaboration avec les SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologie) et les chercheurs inventeurs de technologies nouvelles.

¹ <https://www.bsmart.fr/video/6570-be-smart-emission-02-juin-2021>

² <https://www.actusnews.com/fr/archos/cp/2021/08/06/resultats-premier-semestre-2021>

³ <https://www.actusnews.com/fr/archos/cp/2021/06/02/archos-creation-de-la-societe-medical-devices-venture-mdv>

ARCHOS précise également que le premier investissement de MDV sera dans la société DEXTRAIN.

Or, lorsqu'on analyse la répartition du capital de la société, nous en trouvons aucune trace de MDV, et nous constatons que l'apport d'ARCHOS est de 2.000 euros, soit 20% du capital total qui est de 10.000 euros.

ARCHOS	12, rue Ampère - Zone industrielle 91430 Igny	2.000,00 €	20.000
--------	--	------------	--------

Ce communiqué serait inexact et trompeur.

A la suite de la diffusion de ces informations inexactes, trompeuses et mensongères diffusées le 2 et le 3 juin 2021, les actionnaires, séduits par les annonces, ont fait évoluer à la hausse le cours d'ARCHOS.

03/06/2021	0.01	+13.33%	0.02	0.01	0.01
02/06/2021	0.01	+1.12%	0.01	0.01	0.01

2^e étape : la conversion d'OCA et la cession de titres ARCHOS :

Le 3 juin 2021, Yorkville Advisors Global LP déclare avoir franchi en hausse le seuil de 5% d'ARCHOS et détenir 86 728 395 titres de cette société⁴.

Yorkville Advisors Global LP vend, dans le même instant, près de 43.728.395 actions ARCHOS et déclare, le 4 juin, franchir en baisse le seuil de 5% du capital de cette société et détenir 43.000.000 titres de cette société⁵.

Nous retrouvons cette articulation à chaque fois que l'investisseur convertit ses obligations en actions ARCHOS.

Il en résulterait un dévoiement de la diffusion de l'information financière d'ARCHOS au seul soutien des intérêts financiers de Yorkville Advisors Global LP, et au détriment de ceux des actionnaires.

En plus de la diffusion d'une fausse information, cette pratique pourrait constituer une manipulation de cours, ce qui est un délit pénal⁶.

Initialement, ce programme devait profiter à la société et aux actionnaires.

⁴ Document AMF n° 221C1357 du 10 juin 2021

⁵ Document AMF n° 221C1357 du 10 juin 2021

⁶ Article L.465-3-2 du code monétaire et financier : « Est puni des peines prévues au A du I de l'article [L. 465-1](#) le fait, par toute personne, de diffuser, par tout moyen, des informations qui donnent des indications fausses ou trompeuses sur la situation ou les perspectives d'un émetteur ou sur l'offre, la demande ou le cours d'un instrument financier ou qui fixent ou sont susceptibles de fixer le cours d'un instrument financier à un niveau anormal ou artificiel. »

En réalité, il semble en profiter qu'à Yorkville Advisors Global LP et aux dirigeants d'ARCHOS, dont les rémunérations, excessives, semblent complètement décorréées de l'activité réelle d'ARCHOS.